

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



**DISCOURS DE MONSIEUR JOËL N'GUESSAN
MINISTRE IVOIRIEN DES DROITS DE
L'HOMME A LA 4^{ème} SESSION DU CONSEIL
DES DROITS DE L'HOMME**

Genève, 14 mars 2007

Monsieur le Président du Conseil

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres

Madame le Haut commissaire aux Droits de l'Homme ;

Excellences, Mesdames et Messieurs

C'est un grand honneur pour moi, mais aussi un privilège dont je mesure toute l'importance, d'être ce jour devant cette auguste assemblée pour m'adresser au Conseil au nom de mon pays, la Côte d'Ivoire.

Comme vous le savez, mon pays la Côte d'Ivoire traverse depuis presque une décennie une grave crise politico-militaire. Pendant toute cette crise, le système onusien ne s'est jamais désintéressé du sort l'Etat de Côte d'Ivoire.

Je tiens au nom du Président de la république et du Premier Ministre à vous remercier pour tous les efforts déployés par les ONG et toutes les structures spécialisées des Nations Unies. Cela a évité à mon pays de sombrer dans le chaos.

De nombreux rapports concernant la Côte d'Ivoire ont été rédigés suite à la visite de plusieurs équipes envoyées par le Système des Nations Unies dont le dernier en date est celui soumis par le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'Homme des personnes déplacées dans leur propre pays, M.Walter Kälin.

Au regard des graves dysfonctionnements observés en matière des Droit de l'homme, dysfonctionnements qui ont constitué entre autre l'unes des causes de la grave crise que nous connaissons, le président Laurent Gbagbo a décidé de créer un département Ministériel à part entière chargé de la question des droits de l'homme.

Il a été assigné à ce Ministère, la mission d'assurer :

- l'harmonisation de notre corpus législatif avec la réglementation internationale,
- la promotion des Droits de l'Homme (éducation, formation, sensibilisation)
- la protection des droits humains et la lutte contre l'impunité
- l'assistance des populations vulnérables

Pour réaliser avec succès ces différentes missions, le gouvernement Ivoirien s'est doté d'un plan d'action national en matière des droits de l'homme dont la mise en œuvre intéresse chacune des structures ministérielles transversales.

Par ailleurs, soucieux de se conformer aux exigences institutionnelles en matière des Droits de l'homme, nous avons initié l'installation officielle de la commission nationale consultative des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire.

Parallèlement à la mise en place de cette architecture institutionnelle, des actions pratiques de terrain ont permis de réaliser entre autres, la mise en place :

- d'un comité interministériel en vue de l'introduction de la matière Droit de l'homme dans le système éducatif ;
- de club droit de l'homme
- d'observatoires des droits de l'homme
- de la brigade de police des droits de l'homme...

Comme vous le constatez Mesdames Messieurs, pour sortir durablement de cette crise, nous avons décidé d'agir sur l'une de ses causes fondamentales : la restauration des valeurs humaines.

Mais que valent sur le moyen et le long terme ces actions que nous avons entreprises si le degré de pauvreté de nos populations s'accroît.

C'est le lieu de rappeler que mon pays reste convaincu que la paupérisation grandissante de nos populations constitue le terreau fertile des guerres et des graves crises humanitaires qui en découlent.

C'est la raison pour laquelle nous fondons un grand espoir dans les travaux du nouveau Conseil des droits de l'Homme, travaux portant, notamment sur les questions liées au droit au développement, à la révision des mandats, aux mécanismes de plainte et à l'institution d'un examen périodique universel.

En ce qui concerne la révision des mandats, la Côte d'Ivoire se déclare très attachée à cette procédure dont elle souhaite la réforme en vue de son amélioration et du renforcement de son efficacité. L'un des éléments devant contribuer à cette amélioration sera l'adoption du Code de conduite des détenteurs de mandat.

Monsieur le Président,

Je voudrais ici réaffirmer l'attachement de mon pays à l'idée selon laquelle le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement. La Côte d'Ivoire milite pour que cette déclaration faite par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 41/128 du 4 décembre 1986, se matérialise dans une Convention Internationale sur le Droit au développement qui viendrait confirmer que le Droit au développement est un élément essentiel des Droits de l'Homme.

Cette démarche contribuera assurément à renforcer dans le monde entier, le concept « d'altruisme intéressé » selon lequel les plus riches devraient réaliser qu'ils n'ont finalement pas intérêt à la pauvreté dans le reste du monde.

Par ailleurs, j'exhorte les membres du conseil et plus singulièrement les pays du Sud à accorder une attention particulière à la mise en place des conditions pour promouvoir le droit au développement. Pour ce faire, un renforcement de la coopération sud-sud en matière de droits humains et des échanges d'expériences s'avèrent indispensables en vue de démontrer notre capacité à nous prendre en charge et être acteurs de nos choix de développement humain.

En ce qui concerne particulièrement mon pays la Côte d'Ivoire, le récent accord signé à l'issue du dialogue direct, inaugure une nouvelle ère d'espoir pour le peuple ivoirien et pour les peuples d'Afrique de l'ouest.

A cet égard, j'exhorte la communauté internationale à accompagner cet accord, à en faire un modèle, un exemple, pour la résolution des conflits en Afrique et partout dans le monde.

Le peuple de Côte d'Ivoire est décidé à s'assumer, il s'assumera pleinement à travers cet accord.

Aidez-nous donc à faire en sorte que notre pays consolide sa marche vers la paix, la cohésion et l'unité nationale fondée sur les résultats du Dialogue Direct initié par le Chef de l'Etat afin que la Côte d'Ivoire retrouve sa place dans le concert des nations indépendantes et démocratiques.

Mesdames et Messieurs, en ma qualité de *Ministre en charge des droits de l'Homme*, je reconnais qu'il nous reste encore beaucoup à faire dans bien de

domaines. Nous nous engageons à persévérer dans nos efforts et savons pouvoir compter sur le soutien de la communauté internationale.

Excellences, Mesdames et Messieurs, la Côte d'Ivoire nouvelle est en marche. C'est notre credo, c'est notre foi. Nous avons décidé de semer la graine des valeurs humaines pour permettre aux générations futures de récolter de goûteux fruits. Nous sommes et souhaitons demeurer une terre d'espérance promise à l'humanité comme le proclame notre hymne national.

Je vous remercie.